

Voici ceux qui seront exemptés de la taxe d'habitation



Pour le Monde, Gérald Darmanin a détaillé les arbitrages réalisés.

Paiera, paiera pas ? C'est la grande question qui taraude les ménages à propos de la taxe d'habitation. Emmanuel Macron l'avait affirmé : 80% des ménages seront exemptés d'ici la fin du quinquennat. Le ministre des comptes publics, Gérald Darmanin, a révélé au Monde les plafonds mis en place.

"Le seuil d'exonération sera de 48 000 euros de revenu (soit 43 000 revenu fiscal de référence) pour un couple, de 54 000 euros de revenus (soit 49 000 RFR) pour un couple avec enfant, et de 30 000 euros (soit 27 000 euros de RFR) pour une personne seule" annonce le journal.

"L'enjeu, c'est de rendre du pouvoir d'achat sans grever la fiscalité locale. Sans rentrer dans le débat qui est riche, qui ne l'est pas, ni de quel est le seuil de la classe moyenne, nous considérons que les ouvriers et salariés vivant du fruit de leur travail seront aidés par cette réforme" a souligné le ministre.